



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

discriminations.

Question écrite n° 67985

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur les risques de discriminations induits par l'utilisation des données du *Big-data*. La possibilité de croiser les données, issues de l'empreinte numérique que laisse tout un chacun, permet en effet de discriminer de manière discrète. L'administration Obama s'est d'ailleurs inquiétée du sujet en début d'année 2014, craignant une utilisation permettant de contourner les lois anti discrimination. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement, ainsi que les mesures envisagées afin de prendre en compte ces nouvelles possibilités technologiques de contourner le droit positif, en matière de discrimination.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67985

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9229

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)